

# Droits et Devoirs du patient

ce que vous devez savoir

**Vous avez rendez-vous  
en consultation,  
vous devez être hospitalisé(e),  
vous devez être examiné(e)**

Cet établissement de santé est un **lieu neutre**,  
qui a pour mission de fournir à tous,  
sans distinction de sexe, de race ou de religion,  
des soins de qualité.

Le personnel soignant est **MIXTE**.

Vous serez pris en charge par le professionnel  
compétent et disponible à ce moment là.

**Nous vous prions  
d'accepter  
notre organisation,  
sans perturber  
les soins.**



## Où trouver l'info ?

Les documents d'information  
et les formulaires sont à votre  
disposition dans les services ou  
téléchargeables sur le site du CHU

[www.chu-montpellier.fr](http://www.chu-montpellier.fr)

Rubrique : Patients et Visiteurs / Mon Hôpital et moi /  
Droits et devoirs des patients

Règlement Intérieur du CHU : Titre II / Chapitre IV / Article 8